

Compte rendu de la réunion plénière de la Commission de suivi de site du bassin de Lacq (CSS) du 13 décembre 2022

M. Lombart rappelle l'ordre du jour.

- 1) Projet de CR de la précédente réunion plénière du 22 juin 2022 ;
- 2) Présentation du rôle et des actions menées par la DREAL ; ;
- 3) Présentation des zones industrielles bas carbone ZIBAC (CHEMPARC) ;
- 4) Point d'information sur l'avancement de l'étude participative de Santé (SPF) ;
- 5) Bilan 2021 de l'observatoire des odeurs d'Induslacq (ATMO).

1) Projet de CR de la précédente réunion plénière du 22 juin 2022

Le projet de compte rendu ne fait pas l'objet de commentaires. Il est validé.

2) Présentation du rôle et des actions menées par la DREAL (DREAL)

Monsieur Viamonte développe son exposé concernant le rôle de la Dreal sur le bassin de Lacq.

Monsieur Derveaux précise que l'augmentation de 50 % des inspections est réalisée de manière générale à effectif constant (à noter tout de même la suppression d'un poste d'inspecteur à l'occasion de la fusion avec les Landes). Cela nécessite d'établir des priorités sur les dossiers stratégiques pour ne pas pénaliser les projets de développement des industriels. Les sollicitations auxquelles répond la Dreal sont diverses et très variées. Il y aura des choix concernant le plan de charge des équipes de la Dreal vis-à-vis des projets en cours tout en garantissant le respect de la réglementation et la sécurité juridique des décisions.

Monsieur Lombart présente son bilan de l'année avec l'aide apportée par Monsieur Aït Ali autour de la présidence de la CSS et maintenant avec Monsieur Viamonte. Dans le passé, quand Monsieur Lombart était industriel et qu'il entendait l'augmentation du nombre de contrôles, il était inquiet de ce qui allait arriver aux industriels. En même temps, la Dreal est également force de proposition pour des projets à venir grâce au partage de la réflexion en amont. C'est le cas partout à ce jour, notamment sur le secteur de la chimie dont les risques peuvent être plus importants. Monsieur Lombart remercie la Dreal pour les objectifs ambitieux à effectifs constants.

Monsieur Lombart explique s'être rendu en 2022 à une formation des nez riverains et industriels et il pointe la performance de ces nez dont il a pu mesurer le professionnalisme. Avec le suivi environnemental mesuré par le PTR-MS et les investigations des industriels, les acteurs de Lacq peuvent passer une étape à l'aide des industriels, afin de trouver les points les plus impactants, pour que les désagréments restent les plus courts possible pendant les opérations unitaires, que les industriels sont amenés à faire et qui génèrent parfois des odeurs. L'idée est de minimiser les périodes de nuisances olfactives. Il remercie la Dreal pour cet accompagnement et pour ce professionnalisme.

Monsieur Barrabes questionne sur les missions de la Dreal autour du volet environnemental sur le complexe de Lacq.

Monsieur Viamonte répond que les sujets « dérogation espèces protégées » sont instruits par le service régional de Patrimoine Naturel (SPN).

Monsieur Barrabes demande si l'Unité Bi-départementale a des échanges avec le service SPN.

Monsieur Viamonte répond que, selon le projet, par exemple le Lidl, il arrive de demander l'avis du service régional de la Dreal pour l'instruction de la partie dérogation espèces protégées. Il y a une perméabilité importante quand c'est utile avec le niveau régional notamment grâce aux compétences pointues de ce service qui sont parfois éloignées du cœur de métier de l'Unité Bi-départementale.

Monsieur Barrabes exprime tout l'intérêt qu'il verrait à ce que puisse être présenté en CSS le sujet du retour du saumon dans le gave de Pau, cours d'eau « utilisé » par les agriculteurs, les industriels, les écosystèmes aquatiques. L'état et l'Europe versent énormément de subventions pour faire en sorte que le saumon revienne dans le gave de Pau avec l'action d'organismes tel que l'association MigrAdour.

3) Présentation des zones industrielles bas carbone ZIBAC (CHEMPARC)

Monsieur Bernos procède à sa présentation.

Monsieur Lombart détaille qu'il y a 324 mégawatts installés en énergie verte sur le territoire alors que la consommation du territoire est de l'ordre de 3 400 gigawatts//heure. Il a mis en relation la puissance installée par rapport à la consommation du territoire et cela équivaut à 50 % de consommé par rapport à l'énergie produite. On pourrait avoir un indicateur de développement de l'énergie verte sur le territoire.

Monsieur Bernos souhaite une précision concernant les besoins de la population pour savoir s'ils intègrent les besoins industriels.

Monsieur Lombart précise que pour le PCAET ce sont les 55 000 habitants du territoire. La dynamique va s'accélérer dans les années à venir.

Monsieur Bernos explique que les projets solaires au sol de Pardies, Noguères et Bésingrand ont été labellisés en CRE, qu'ils ont l'obligation d'injecter l'énergie dans le réseau et qu'il n'y a pas de possibilité d'autoconsommation locale.

Monsieur Lesage souhaite saluer la démarche engagée par ChemParc et indique que « France 2030 » a été lancé il y a quelques mois avec 54 milliards d'euros injectés par l'État dans des projets innovants et à fort impact en matière de transition écologique. Dans le département, le territoire du bassin de Lacq aura sûrement une carte à jouer dans la matière avec un groupe de travail qui s'est mis en place. Monsieur Lesage ne doute pas de la capacité du territoire à se structurer. Il souhaite rappeler que les services de l'État se mobilisent pour que France 2030 puisse bénéficier au territoire à la fois au niveau départemental, avec un pilotage de la part de Monsieur Lesage et à la fois au niveau régional avec la Préfecture de Région, qui sera un appui sur des questions particulières. Le fait qu'il y ait une plateforme avec des acteurs différenciés rend la démarche particulièrement intéressante.

Monsieur Bernos tient à souligner, au-delà de l'aspect de régaliens de contrôle de la Dreal, que ChemParc compte beaucoup sur l'appui des services de l'État notamment celui de la Dreal avec un accompagnement très réactif. Le conseil en amont des projets est très apprécié par les industriels. Les porteurs de projet quand ils arrivent sur le territoire du bassin, sont surpris d'être mis en relation très rapidement avec les services de la Dreal pour éviter des fautes dans la présentation des dossiers. C'est très important.

Monsieur Derveaux rappelle que la phase amont est très importante. Pour la Dreal, c'est trouver une solution réglementaire pour que les projets se fassent dans un cadre réglementaire sécurisé.

Monsieur Mauboules demande à savoir dans quel scénario de l'ADEME se trouve ce projet car l'ADEME a rédigé 4 scénarios très différents et si le bassin se trouve dans les 50 sites les plus émetteurs de CO₂.

Monsieur Bernos précise que le bassin de Lacq n'est pas identifié dans les 50 sites les plus émetteurs de CO₂ et de gaz à effet de serre. Pour autant il y a des projets des décarbonations, cela signifie que l'enjeu de la réduction des émissions en CO₂ est pris en compte.

Monsieur Mauboules précise que si on reste sur le scénario actuel, le bassin continuera de produire du CO₂. L'idée est de le capter pour ne pas l'envoyer à l'atmosphère, donc de le stocker. À ce jour, les techniques industrielles pour utiliser le CO₂ capté sont peu développées. Si on décarbone l'ensemble du bassin de Lacq, quel sera l'usage du CO₂ ?

Monsieur Bernos explique qu'il ne peut pas parler du projet porté par Elyse Énergie, car il n'a fait l'objet d'une communication officielle. Ce projet compte capter 240 000 tonnes/an sur le bassin de Lacq. Cela semble être un projet de captage et récupération industrielle du CO₂.

Monsieur Laurent détaille que le projet d'Elyse Énergie vise à décarboner le transport maritime et les déplacements lourds. Très récemment, l'entreprise Messer a inauguré sa deuxième ligne qui capte le CO₂ de Vertex à des fins alimentaires, pour des serres ou le secteur médical.

Monsieur Mauboules insiste sur l'utilisation du CO₂ capté car des usines de captage dans le nord de la France le réinjectent dans le sol en Norvège. Cela signifie qu'il y a un problème dans l'utilisation du CO₂ capté. Dans le scénario actuel, on continue de produire des quantités de CO₂ importantes en consommant très peu pour l'industrie avec des techniques qui ne sont pas au point. Qu'est-ce qu'on va faire de tout le CO₂ capté ?

Monsieur Bernos rappelle les réponses déjà apportées. Le projet en question est porté par une compagnie issue du territoire. Il y a de la recherche autour de la récupération et de la valorisation du CO₂ capté, pas uniquement sur une valorisation alimentaire mais aussi industrielle. Sur le bassin, nous bénéficions d'un pilote issu du pôle de recherche et d'études avec une société canadienne qui s'appelle Svante et qui travaille sur des émissions CO₂ des cimenteries. On peut progresser. On ne peut pas régler tout en même temps. On ne peut pas dire qu'il n'y a rien qui est fait.

Monsieur Mauboules revient sur le sujet. En CSS, un élu a affirmé qu'il n'était pas question de faire de l'injection de CO₂ dans le sol. À ce jour, la production de CO₂ sur le territoire français et la Nouvelle-Aquitaine et Occitanie est quantifiée, on sait d'avance qu'il ne pourra pas tout être réutilisé industriellement sachant que le but est qu'il n'y ait plus d'émissions de CO₂.

4) Point d'information sur l'avancement de l'étude participative de Santé (SPF)

Madame Coquet présente l'avancement de l'étude participative de santé

Monsieur Lombart remercie Madame Coquet pour son intervention. Il indique qu'il est indispensable de mobiliser et associer les professionnels de santé à cette enquête.

Monsieur Lesage propose de contacter la Directrice Départementale de l'ARS afin d'organiser une réunion avec le monde médical autour de la communication sur l'enquête.

Monsieur Mauboules se questionne sur la longueur de l'enquête (75 questions), point évoqué lors d'un bureau de CSS.

Madame Coquet répond que le questionnaire reste long (environ 35 minutes) mais il est difficile de renoncer à certaines questions. L'intérêt de l'étude pilote est de tester le questionnaire et voir l'acceptabilité de ce format. Ensuite, on pourra le cas échéant faire évoluer le questionnaire et sélectionner et retirer des points de ce questionnaire.

Monsieur Mauboules demande si les personnes questionnées pour cette phase test sont informées qu'il s'agit d'un test et que leur réponse ne sera pas prise en compte pour l'étude à grande échelle.

Madame Coquet explique qu'une chose n'exclut pas l'autre. Deux bases de sondage différentes vont être utilisées entre la phase test et l'étude grande échelle. SPF n'aura pas accès aux données CPAM et MSA lors de l'enquête pilote. La base de sondage du pilote est basée sur les pages blanches. Les données du questionnaire ne seront pas enregistrées et donc pas d'analyse. Néanmoins, les personnes susceptibles d'avoir participé à la phase test sont susceptibles d'être de nouveau tirés au sort lors de la deuxième étape de l'étude.

Monsieur Mauboules se questionne sur la méthode de contact des habitants : 2000 personnes qui auront un questionnaire sur internet.

Madame Coquet détaille que les habitants vont d'abord recevoir une lettre de la part de leur caisse d'assurance leur proposant de participer par internet à l'étude. S'ils ne répondent pas par internet, on leur proposera de participer par téléphone ou en face à face.

Monsieur Lombart explique que l'enquête est calibrée pour une réponse par internet à cause du coût de l'étude en cas de 100 % face à face. Il est prévu de faire 20 %, c'est-à-dire, 400 entretiens en face à face.

Madame Coquet détaille qu'il y aura des enquêteurs qui se déplaceront chez les habitants qui seront tirés au sort. Le but est d'avoir une enquête qui est extrapolable à l'ensemble de la population.

Monsieur Mauboules s'interroge sur la manière dont les habitants donneront leur accord.

Madame Coquet explique que les habitants donnent leur consentement en face à face si les habitants n'ont pas répondu au téléphone. L'accord préalable est une obligation sans laquelle la personne ne peut pas être questionnée (il est toujours possible de s'opposer). Le schéma présenté est très sommaire, il va être complété par le prestataire Ipsos. Il a été présenté pour avoir un séquençage afin de voir les différentes étapes. SPF vise 20 % des entretiens en face à face, c'est-à-dire, 400 entretiens.

Monsieur Lombart conclut le débat en indiquant que les chiffres annoncés sont un calibrage et que l'enquête pourra évoluer en fonction des résultats de la phase test. Le point important souligné par Monsieur Lesage est la mobilisation des partenaires car il faut avoir l'appui des professionnels de santé.

Monsieur Labarrère demande si la médecine du travail du complexe industriel est associée à l'étude.

Madame Coquet explique qu'il y aura des relais dans la médecine du travail. SPF travaillera avec le bureau de la CSS pour bien identifier les relais. SPF a vu que pendant les ateliers, il y avait eu une bouche à l'oreille entre riverains travaillant dans les industries. Il est important de les mobiliser pour que l'information passe dans leur lieu de travail.

Monsieur Pecastaing propose que les collectivités relayent l'information, pour que cela fonctionne auprès des riverains.

Monsieur Lesage indique que cela est une bonne idée, par exemple dans les bulletins municipaux, afin de légitimer la démarche.

Madame Coquet rajoute que les collectivités sont un maillon essentiel de relai de l'information aux côtés de professionnels de santé. SPF envisage de mettre à disposition des collectivités des encarts préparés afin de faciliter l'information à travers de bulletins municipaux. Pour les ateliers, SPF avait travaillé avec la CCLO afin de faciliter l'élaboration de supports de communication. Si cela est toujours possible, SPF souhaite s'associer à nouveau avec les collectivités ou la CCLO. Cela pourra être rediscuté en bureau CSS pour voir la meilleure organisation à retenir.

Monsieur Laurent précise que la CCLO sera facilitatrice dans cet exercice pour aider SPF.

Monsieur Lesage pointe que les communes hors CCLO seront moins informées, et que c'est un enjeu à garder à l'esprit.

5) Bilan 2021 de l'observatoire des odeurs d'Induslacq (ATMO)

Monsieur Feuillade procède à son intervention.

Monsieur Lombart remercie Monsieur Feuillade et précise qu'au-delà du nombre et fréquence des signalements, il serait intéressant de prendre en compte la durée des événements olfactifs et pondérer l'analyse qu'il en est faite.

Monsieur Lombart indique qu'il faudrait que les industriels fassent un retour par rapport aux signalements réalisés car les personnes aiment bien savoir à quoi servent les signalements. Cela donnerait de la motivation à la population pour faire des signalements.

Monsieur Mauboules estime qu'il manquerait une diapositive dans la présentation en parlant du rapport entre les signalements et une action qui a été engagée à la suite de ce signalement : il serait intéressant de corréler le signalement des riverains, l'évènement associé chez un industriel, et les actions mises en place. Il faudrait également quantifier combien il y a eu de suites pour les 1129 signalements recensés. Pour le PTR-MS, la réponse donnée par les industriels n'est pas satisfaisante car il y a eu de pics mesurés pour certains composés mais les producteurs/utilisateurs de ce produit n'ont pas relevé des problèmes.

Monsieur Feuillade précise qu'en cas de signalement supérieur ou égal à une intensité de 6, l'information est transmise aux industriels afin d'analyser et avoir un retour.

Monsieur Guilhamelou souhaite intervenir. Il est nez-riverain sur Abidos, il a fait des formations, il émet des signalements et est abonné à IndusLacq. Il précise que dès qu'il y a des maintenances ou des interventions particulières sur la plateforme, il est informé systématiquement de ces événements et des incidences potentielles que cela peut avoir.

Monsieur Cillaire explique en tant que nez, que les nez-riverains s'essoufflent car ils sont bénévoles. Il faut savoir reconnaître le chemin parcouru avec parfois de grandes tensions, mais il y a des choses qui ont progressé du fait des actions engagées notamment par les industriels. Tous les 14 jours les nez ont accès à un document fait par Induslacq qui fait la corrélation entre les signalements d'odeurs et ce qui s'est passé dans l'industrie : par exemple tel jour il y a eu un signalement sur une note soufrée, cela correspond à l'arrêt de telle unité. Monsieur Cillaire estime qu'une fois sur deux, il y a une correspondance entre les arrêts et les odeurs.

Monsieur Mauboules pointe que c'est une réalité qui pose problème et exprime que quand un produit est CMR¹, le fait de dire qu'il y a la possibilité qu'un produit CMR qui se retrouve à 15 km de l'émetteur, c'est qu'il y a un problème important.

Monsieur Guilhamelou précise que les produits sont parfois irritants mais ne sont pas tous CMR. Par exemple l'atelier de sulfate de Nitrosyle cité précédemment émet des Nox qui sont irritants mais pas CMR.

Monsieur Cillaire remercie pour la présentation. Il estime que les nez-riverains s'essoufflent et qu'il faudra réfléchir à organiser une autre séance de formation. Il faut essayer de recruter avec la communauté de communes, de trouver une quinzaine de nouveaux nez-riverains volontaires. Les nez-riverains sont à l'extérieur et ils sentent des odeurs que les nez-industriels ne sentent pas dans leur atelier. C'est indispensable d'avoir cet outil de travail qui permet de diagnostiquer des dysfonctionnements. Comment motiver des riverains bénévoles ? La formation est prenante car tous les mois il y a 2 heures de maintien de compétence en plus de la formation initiale d'une semaine afin d'avoir un bon nez olfactif. Monsieur Cillaire, en tant qu' élu, a essayé de trouver de nouveaux nez-riverains et c'est compliqué. Il faut agir car les nez-riverains sont de moins en moins nombreux.

Monsieur Mirasou rappelle qu'il y avait 5 nez sur Abidos, et qu'il est désormais le seul depuis 4 ans. Il y a d'autres déclarations de nuisances qui viennent des riverains « normaux », qui ont augmenté. C'est important de former de nouveaux nez car la formation apporte beaucoup pour l'analyse de ce problème de nuisance olfactives.

Monsieur Lombart insiste sur la remarque du maire d'Abidos. Plus on progresse, plus on devient exigeant. Les riverains connaissent mieux l'environnement olfactif des plateformes. Il y a à chaque fois une amélioration des procédés, donc on devient plus exigeants car on s'habitue aussi à ce que la situation s'améliore. La durée semble être un point à prendre en compte. Si la durée est longue et que l'on ne trouve pas d'explications, on peut comprendre la démotivation des riverains vis-à-vis des signalements. Monsieur Lombart revient sur l'idée de faire un feedback, avec le relai plus important des informations.

Monsieur Barrabes se questionne sur la détection de l'acide valproïque et explique que la presse a relevé il y a 1 ou 2 ans la présence de cette molécule dans de taux élevés. Il s'interroge sur l'aspect olfactif de cette molécule.

Monsieur Mauboules explique que le valproate de sodium est inodore.

Monsieur Lombart remercie tous les présents et clos la séance

1 Cancérogène, mutagène, reprotoxique